

Les transports, une des priorités de la nouvelle CADEMA

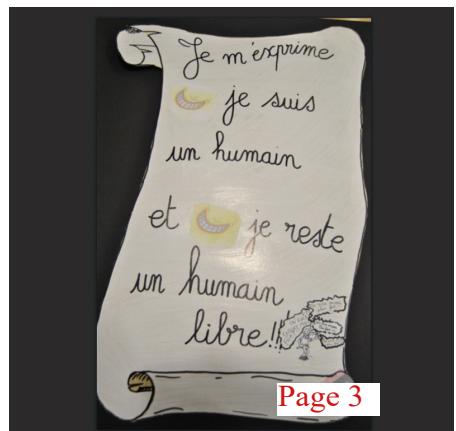


Après le 1er conseil communautaire de l'agglomération Dembéri-Mamoudzou, tout reste à faire. Une organisation devra rapidement être trouvée pour faire avancer les projets essentiels pour le quotidien de tous bien au-delà de la CADEMA.

[Page 2](#)

Commémoration

Créations et engagement citoyen pour la liberté d'expression



[Page 3](#)

Justice

Agression sur la plage de Trévani: L'impossible jugement du prévenu en manque de chimique



[Page 5](#)



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Interco'

Les transports, une des priorités de la nouvelle CADEMA



Après le 1er conseil communautaire de l'agglomération Dembéni-Mamoudzou, tout reste à faire. Une organisation devra rapidement être trouvée pour faire avancer les projets essentiels pour le quotidien de tous bien au-delà de la CADEMA.

La communauté d'agglo a donc un président, Mohamed Majani, un 1er vice-président, Ambdi Jouawou, et 10 vice-présidents. Si le maire de Mamoudzou reconnaissait que la naissance de la CADEMA est issue d'un «laborieux travail» de deux ans, il reste encore beaucoup à faire. La création de cette nouvelle structure se fait en effet par un transfert de compétences mais aussi de personnels et de moyens. Si les missions mises dans la corbeille communautaire ont été définies, il n'en est pas de même pour les hommes, les bureaux et les équipements.

Les politiques vont donc à présent, et si possible rapidement, décider lesquels des agents communaux deviennent des agents communautaires, quels locaux et quels matériels passent également à l'échelle de la CADEMA. Les discussions se poursuivent et l'instance est donc encore loin d'être opérationnelle.

Accélération des études

De même, son siège n'est pas encore définitif. La communauté est logiquement installée à la mairie de Mamoudzou, compte tenu de son poids face à Dembéni. Mais les élus visent l'ancien siège du SMIAM, à deux pas de là, pour bénéficier de locaux mais aussi d'une identité propre à l'institution. Là encore, rien n'est joué et cette fois-là, Mamoudzou trouvera le Conseil départemental en face

d'elle qui espère également récupérer l'immeuble.

Si les prochains mois seront donc consacrés à la mise en route de la nouvelle machine institutionnelle, toutes les missions de la CADEMA ne vont pas attendre jusque-là. C'est par exemple le cas des transports. La ville de Mamoudzou s'est vue attribuer une subvention très conséquente de 9 millions d'euros par le gouvernement le 18 décembre 2014, pour mener les études nécessaires à la mise en place d'un réseau de transports collectifs urbains.

Certes, les transports relèvent à présent de l'autorité de la CADEMA. Mais les agents, transférés ou non, continuent de travailler et les études vont entrer dans une phase d'exécution active, favorisées par la nouvelle entité.

Tsararano, carrefour du sud de l'agglo'

L'agglo permet en effet de réfléchir aux modes de transport dans la ville-préfecture en incluant la commune de Dembéni. Ainsi, un scénario semble émerger, celui de la mise en place de transports en commun, en partie sur des voies réservées, du sud au nord de Mamoudzou avec des zones «intermodales», des espaces où nous pourrions changer de mode de transport. En clair, des parkings pourraient être créés pour que nous y laissions nos véhicules pour prendre ensuite un bus bien plus rapide.

Au nord, la zone du centre commercial Jumbo Score pourrait ainsi en accueillir un, comme les villages de Passamaïnty ou Tsoundzou au sud. Mais la problématique du foncier s'impose vite et pourrait

limiter la taille de ces parkings. D'où l'intérêt de la CADEMA. Pour tous ceux qui viennent du sud, la première plateforme intermodale pourrait être installée à Tsararano, c'est-à-dire avant les bouchons qui paralysent la circulation matinale vers Mamoudzou, dès 5h30 à Ironi Be.

Les études vont encore durer plus d'un an, le temps des choix politiques et de la préparation d'un vaste chantier qui pourrait débuter au mieux à la fin de l'année prochaine.

En attendant, Mamoudzou se prépare à mettre en place un plan de stationnement réfléchi avec des zones payantes, pour peu à peu, faire entrer dans les esprits que, le temps venu, l'option de la voiture ne sera plus la meilleure pour circuler jusqu'au centre de Mamoudzou mais aussi dans l'ensemble de la nouvelle agglo'.

RR

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Commémoration du 11 janvier 2015 à l'école

Créations et engagement citoyen pour la liberté d'expression



La ministre de l'Education nationale a souhaité que l'école, au sens large du terme, prenne une place importante dans la commémoration du 11 janvier 2015, la grande marche qui avait rassemblé des millions de personnes partout en France. A Dembéri, le centre universitaire s'associe à la démarche.

«Un automne à Paris». Le trompettiste Ibrahim Maalouf a composé la musique de cette chanson sur un poème de l'écrivain et académicien Amin Maalouf qui est également son oncle. Cette œuvre symbolique, créée en hommage des victimes de janvier et de novembre 2015 en région parisienne, a été conçue à la demande du ministère de l'Education nationale, à destination de tous les élèves. Elle débute avec une strophe musicale, sans parole, qui permet aux élèves

d'écrire leur propre quatrain.

Pour ceux qui le souhaite, cette mélodie pourra devenir un objet éducatif, être écoutée en classe, lors d'un échange pédagogique ou chantée par une chorale scolaire. Rien d'obligatoire, simplement la création d'un outil pour évoquer ces temps troublés qui interrogent les libertés.

Une initiative qui raisonne jusqu'à Mayotte

«Un automne à Paris», interprétée par Louane, sera présenté ce lundi 11 janvier à la Maison de la Radio, à Paris, lors des vœux du président François Hollande à la jeunesse et aux «forces de l'engagement», volontaires du service civique, membres de la réserve citoyenne, associations et responsables des services publics engagés au ser-

vice de la jeunesse.

Cette démarche du ministère de l'Education nationale est la continuité des initiatives pédagogiques prises depuis les attentats d'il y a un an avec en particulier une éducation aux médias, le renforcement de l'enseignement moral et civique, la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre, ou encore la création de la réserve citoyenne.

Ces 11 et 12 janvier, à Mayotte, une initiative portée par l'équipe enseignante qui encadre les instituteurs-stagiaires en formation à Dembéni tombe à point nommé et s'inscrit parfaitement dans le cadre de cet hommage. Il s'agit d'un module intitulé «expression» qui comprend 4 ateliers dans lesquels les 80 stagiaires vont se répartir pendant 2 jours: expression du corps et de la voix sur scène, expression artistique (arts graphique et musique), expression littéraire et s'exprimer à travers les médias avec à chaque fois, un travail de réflexion sur la liberté d'expression.

Une liberté qui ne va pas de soi

Le projet présente ses ambitions sur le portail du CLEMI, le centre national de liaison et d'enseignement aux médias d'information: «A Mayotte, la liberté d'expression ne va pas de soi, la culture traditionnelle musulmane ne poussant pas les enfants à s'exprimer sur eux-mêmes facilement. Quand les enfants n'ont pas les clés pour dire leurs sentiments et leurs pensées, comment palier à ce manque quand ils deviennent adultes et enseignants? S'exprimer, que ce soit par la langue, le corps, la voix, les arts ou des supports médias variés, est un enjeu de formation majeur pour nos futurs IERM».

Six formateurs vont assurer la sessions accompagnés de 2 professionnels de l'information pour le volet «expression dans les médias», un journaliste de Mayotte 1ère pour l'écriture audiovisuelle et un autre du JDM pour la presse écrite et internet. Après une approche théorique, les stagiaires-instituteurs passeront aux épreuves pratiques demain mardi. Vous aurez donc l'occasion d'entendre un de leur reportage sur les ondes de Mayotte 1ère et de lire un de leurs articles sur le JDM.

Des contributions nationales

A l'issue de ces 4 ateliers, les équipes éducatives espèrent également diffuser les créations des stagiaires sur le trumblr créé pour l'occasion (<http://clemi11janvier.tumblr.com/>). C'est le média choisi par le CLEMI pour donner accès à ces contributions de classes de toute la France au plus grand nombre. Quant aux enseignants qui souhaiteraient, chacun à la façon travailler avec leurs classes autour des commémorations, ils trouveront sur le nouveau portail «Valeurs de la République» du ministère (<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>) des ressources pour alimenter leur démarche.

RR



Sécurité routière

Gilet fluorescent: Obligatoire aussi pour les deux-roues et les cyclistes qui circulent de nuit



Depuis le 1er janvier, le gilet «haute visibilité» est devenu obligatoire pour les deux-roues et les cyclistes. Les conducteurs de motos et de scooters doivent détenir sur eux ou dans un rangement de leur véhicule un «gilet jaune» appelé aussi «gilet de sécurité». En cas d'arrêt d'urgence, ils doivent désormais le porter au moment de la descente de leur véhicule pour améliorer leur visibilité.

La préfecture rappelle que «le respect de cette obligation pourra être contrôlé par les forces de l'ordre et sanctionné par une amende en cas de non-détention ou de non-port, pouvant aller jusqu'à 135€.»

Et ce gilet ne concerne pas que les arrêts. «Les cyclistes roulant de nuit hors agglomération ou de jour par mauvaises conditions de visibilité doivent porter sur eux un gilet de sécurité fluorescent homologué avec un marquage CE apposé sur celui-ci».

Cyclistes et cyclomotoristes rejoignent ainsi les conducteurs automobiles pour lesquels la possession de ce gilet rétro-réfléchissant de sécurité est obligatoire depuis 2008.

Justice

Agression sur la plage de Trévani: L'impossible jugement du prévenu en manque de chimique

**CARNET DE JUSTICE DU JDM.**

«Je veux de la chimique!» Le jeune homme hurle à la barre. Les magistrats du tribunal correctionnel de Mayotte n'ont probablement jamais été confronté aussi directement aux effets dévastateurs de la chimique. Bien sûr, cette drogue de synthèse est désormais évoquée à chaque audience, avec des victimes, des témoins ou des forces de l'ordre qui expliquent l'état des prévenus qui commettent des violences sous son emprise, un état pire encore lorsqu'ils sont en manque.

Pourtant, devant la cour, les prévenus qui se présentent ont généralement retrouvé leur calme. C'était loin d'être le cas, à 14 heures ce vendredi, lorsque l'homme accusé des violences commises dimanche dernier à l'hôtel Trévani s'avance à la barre. Il paraît très agité mais personne ne soupçonne que la situation va rapidement dégénérer.

La juge Zahi énonce les faits du

3 janvier qui sont reprochés à ce très jeune adulte qui a eu 18 ans il y a 2 semaines. C'est lui qui a poursuivi une famille sur la plage de Trévani avec un couteau, en la menaçant de mort. Il visait particulièrement le père qui va trouver refuge à l'hôtel. La sécurité de l'établissement maîtrise dans un premier temps l'agresseur avant qu'il prenne la fuite pour mieux revenir avec une barre de fer à béton. Cinq personnes seront alors nécessaires pour le maintenir au sol en attendant l'arrivée des gendarmes.

Placé en garde à vue, il commet ensuite des violences contre un gendarme puis contre un interprète contre lequel il a jeté une chaise. Il refuse enfin que des prélèvements biologiques soient effectués pour conforter l'enquête, un refus possible également de poursuites. Une fois les faits énoncés, l'audience change de nature. Le prévenu de plus en plus agité in-

sulte un gendarme et menace le traducteur qui se recule pour laisser un espace suffisant au cas où un coup partira. Et puis le prévenu devient intenable et se met à hurler à la barre. «Je veux de la chimique ! Je veux de la chimique ! Laissez-moi sortir !»

Incontestablement, son état de manque de plus en plus flagrant rend impossible le jugement.

Quatre gendarmes pour maîtriser le prévenu

Alors que le tribunal se retire pour délibéré, il frappe les murs de la cellule dans laquelle il est placé avant de revenir toujours plus agité dans la salle d'audience. La magistrate lui indique qu'il part en détention provisoire à Majicavo en attendant son procès programmé au 12 février prochain.

Les gendarmes sont alors contraints de se mettre à 4 pour maîtriser l'individu qui se débat, se jette par terre, les insulte. Il est finalement enfermé dans le fourgon où il tape à nouveau les parois violemment.

A Majicavo, il est également bien connu et, sans le savoir, nous avons entendu parlé de lui lors de la grève des avocats. Les robes noires étaient allées protester à la maison d'arrêt et un incident avait éclaté avec un détenu. C'était lui.

L'institution pénitentiaire avait alors parlé d'«avocats voyous», faisant porter la responsabilité de l'agression d'un surveillant par le jeune homme. Il se pourrait donc que les avocats n'aient finalement pas grand-chose à voir avec cet incident mais que la personnalité très violente de ce jeune homme y soit, en revanche, pour beaucoup.

Interco'

Mohamed Majani devient le 1er président de la CADEMA



Mohamed Majani parle d'une journée historique (Photo: maire de Mamoudzou)

Une nouvelle ère dans la gouvernance locale s'est ouverte à Mayotte ce samedi matin avec l'installation officielle de la Communauté d'agglomération de Dembéni Mamoudzou. L'élection des 10 vice-présidents se poursuivait encore à midi, 3 heures après l'ouverture de la séance.

«Une journée historique». Les mots de Mohamed Majani en ouverture de la 1ère séance du conseil communautaire de la CADEM ne sont pas galvaudés. Celui qui n'est alors que maire de Mamoudzou est devenu, après l'adoption du rapport N°1 de la CADEMA, le 1er président de la nouvelle institution par 36 voix sur 39 votants.

La CADEMA doit être «un espace territorial d'espérance», selon les mots de M. Majani. Et de fait, elle va bouleverser la gestion de très nombreux sujets ma-

jeurs de la politique locale. Parmi ses missions, on trouve en effet les questions d'aménagement du territoire avec les transports interurbains terrestres et maritimes, le covoitage, l'habitat, la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC). La CADEMA a également en charge la collecte et le traitement des déchets, la création et la gestion de zones d'activités industrielles et commerciales, la création et la gestion d'un organisme valorisation touristique ou encore le pilotage des programmes de la politique de la ville, la prévention de la délinquance et la protection de l'environnement.

«L'heure n'est plus à la tergiversation» pour le président. «Il faut créer les conditions de travail pour élaborer le 1er budget de notre structure» mais aussi «réfléchir à l'implication de la société civile pour que la CA-

DEMA connaisse une adhésion et une identification, garante de sa légitimité et de sa pertinence».

40 conseilleurs pour 68.204 habitants

La CADEMA rassemble officiellement 68.204 habitants, près de 11.000 pour Dembéni et un peu plus de 57.000 pour Mamoudzou. Pour autant, la répartition des sièges ne s'est pas faite proportionnellement. Aucune commune ne pouvant disposer de plus de la moitié des fauteuils, chacune des deux communes a bénéficié de 20 des 40 sièges du nouveau conseil communautaire, créant de fait un déséquilibre dans la représentativité de chacun des conseillers. A noter, que les oppositions municipales occupent un quart des conseillers communautaires.

Comme le note les deux communes dans un communiqué de presse commun, la CADEMA «est le fruit d'un laborieux travail de partenariat d'environ deux ans», mené d'avril 2014 à décembre 2015 entre les élus de Dembéni et de Mamoudzou. Et c'est aussi un bel exemple de continuité politique, après le changement de majorité municipale lors du dernier scrutin partiel à Dembéni.

11 vice-présidents

C'est d'ailleurs Ambdi Hamada Jouwaou, le nouveau maire de Dembéni qui est devenu le 1er vice-président de la CADEMA.

10 autres vice-présidents suivent dont Mohamed Moindjié (2e VP), Salim Boinaidi (3e VP), Stanlafi Salim Amed Abdou (4e VP), Soyifoudine M'Lamali (5e VP). L'élection, interminable,

se poursuivait encore à midi, 3 heures après l'ouverture de la séance. Chacun se verra attribué des délégations précises dans les jours qui viennent.

Pour Mohamed Majani, en matière d'«économie, d'enseignement secondaire et supérieur, d'habitat, de conditions de vie et environnementales», pas de doute : la CADEMA va œuvrer «au bénéfice de tous y compris le département dont nous serons plus que jamais la locomotive». C'est en effet ce que peuvent souhaiter tous les habitants de Mayotte, bien au-delà de cette interco', tant les enjeux sont importants.

RR

La liste des 40 conseillers communautaires de la CADEMA, par ordre alphabétique :

- 1 Madame ABDOU Rassimia
- 2 Monsieur ACHIRAFFI-ADI Bacar
- 3 Madame ALI Zainaba
- 4 Madame AMED ABDOU Stanlafi, 4e VP
- 5 Madame ASSANI Zaïna
- 6 Madame ASSOUMANI Zaoudjati
- 7 Monsieur BACAR Kassim
- 8 Monsieur BOINAIDI Salim, 3e VP
- 9 Monsieur BOUDRA-M'MADI Samir
- 10 Monsieur BOURHANE Chamssidine
- 11 Monsieur CHAMSSIDINE Houlam
- 12 Madame CHARIA Anrafati
- 13 Madame CHARIFOU Sufa
- 14 Monsieur HAMADA Sohibou
- 15 Monsieur HAMIDOU Soibahadine
- 16 Madame HARIBOU Baraka

- 17 Monsieur HASSANI Abdallah
- 18 Madame HASSANI Machehi
- 19 Madame IBRAHIM Moina-Fatima
- 20 Monsieur IDAROUSSI Said Kathan
- 21 Madame JEAN JACQUES Fardat
- 22 Monsieur JOUWAOU Ambdi Hamada, 1er vice-président
- 23 Monsieur MAJANI Mohamed, Président
- 24 Madame MALIKI Raize
- 25 Madame MDAHOMA Inayat
- 26 Monsieur M'LAMALI Soyifoudine, 5e VP
- 27 Madame MLINDRE Hidaya
- 28 Monsieur MOINDJIE Mohamed, 2e VP
- 29 Madame MOUHOUSSOUNE Sarah
- 30 Madame OUMARI Toiyfia
- 31 Monsieur RADJABOU Onkacha
- 32 Madame SAID Mariam
- 33 Monsieur SAID Ali
- 34 Monsieur SAID OILI Maoulida
- 35 Madame SALIMINI Inaya
- 36 Madame SAR MAN Amina
- 37 Monsieur SIDI Nadjayedine, 6e VP
- 38 Monsieur SOLA Hamada
- 39 Monsieur SOUMAÏLA Ambilwahedou
- 40 Monsieur TOILIBOU Said Ali

Océan Indien

Tensions au Proche-Orient: Les Comores rappellent leur ambassadeur à Téhéran

Les Comores ont décidé de montrer leur solidarité avec l'Arabie Saoudite. Alors que les tensions sont extrêmement vives entre Riyad et Téhéran, l'Union des Comores rappelle son ambassadeur en Iran.

Le ministère comorien des Relations extérieures «condamne avec la plus grande fermeté toute ingérence dans les affaires intérieures saoudiennes», mettant en avant la «solidarité et l'amitié» entre les Comores et l'Arabie saoudite. Pour Moroni, c'est l'Iran qui est responsable du «climat d'escalade et d'agressions gratuites» actuel contre l'Arabie saoudite.

Le monde arabo-musulman continue donc de se déchirer et de prendre position entre l'Iran chiite et l'Arabie saoudite sunnite depuis que Ryad a rompu ses relations avec l'Iran. Ses missions diplomatiques avaient été attaquées à Téhéran par des manifestants en colère qui protestaient contre l'exécution d'un dignitaire religieux chiite saoudien.

A noter que la décision des Comores intervient après la visite à Moroni d'une délégation saoudienne qui pourrait répondre aux besoins du pays dans certains secteurs comme l'énergie. En décembre dernier déjà, l'Arabie Saoudite avait accordé une aide financière de 40.000 euros à l'Union des Comores permettant de couvrir 3 mois de salaires impayés aux fonctionnaires.



Société

Portes-ouvertes dans les mosquées de métropole: pour dépasser les préjugés

*La grande mosquée de Paris*

Ce week-end, les métropolitains sont invités à visiter les mosquées, une opération portes-ouvertes à l'initiative du Conseil français du culte musulman (CFCM) alors que l'opinion ne cesse de se durcir sur la question de l'islam dans l'hexagone.

Un «thé de la fraternité» pour partager des pâtisseries mais aussi débattre, participer à des ateliers de calligraphie et mettre, souvent pour la première fois, le pied dans un lieu, objet de bien des a priori. Les mosquées de métropole participent à une opération inédite par son ampleur pour «renforcer la concorde et la cohésion nationales» à l'occasion des commémorations des attentats de janvier 2015 contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher.

«Au lieu de s'attarder sur les actes tragiques, il nous a semblé plus utile et important de célébrer l'esprit du 11 janvier», la journée de marches citoyennes géantes du dimanche qui avait suivi les attentats, explique le président du CFCM, Anouar Kbibech. L'objectif est simple, «créer des espaces de convivialité et d'échanges» avec les fidèles mais aussi l'ensemble de la population pour tenter de casser les clichés qui font le lien entre la religion et le terrorisme.

Dynamique nationale

D'Orléans à Montpellier, de Quimper à Toulouse, au total 2.500 lieux de culte participent à l'opération et l'ensemble du territoire métropolitain est concerné.

L'objectif de l'opération est bien compris pourtant les sentiments sont parfois mitigés. Ainsi, Riadh Azouni, secrétaire du Conseil des imams d'Isère, ne s'attendait pas à une grande participation. Dans le journal *Le Monde*, il relevait l'intérêt relatif de certaines visites: «Vous savez, nos mosquées sont loin d'être aussi grandes que les églises. C'est bien de faire visiter lorsque il y a une bibliothèque ou une classe. Mais souvent, ce ne sont que des salles.» Une simple pièce bien éloignée du raffinement des salons de la Grande Mosquée de Paris ou des principaux lieux de cultes musulmans des grandes villes.

N'empêche. Une fois l'opération achevée, certains souhaiteraient réitérer l'initiative mais en la dissociant de la commémoration d'événements dramatiques. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, M'hammed Henniche, de l'Union des associations musulmanes 93, souhaiterait s'impliquer lors des journées du patrimoine pour montrer qu'on «fait partie du paysage et de la dynamique nationale».

L'océan Indien, modèle de vivre-ensemble

Les départements de l'océan Indien ne participent pas à cette opération. A Mayotte, il existe probablement autant de fidèles que de personnes prêtes à faire visiter les mosquées du vendredi ou celles des quartiers, mais la question d'ouvrir particulièrement les portes ne se posent pas, comme à La Réunion. «Cela ne nous concerne pas. Et puis, nos mosquées sont ouvertes toute l'année», argumente Idriss Is-sop Banian, président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La

Réunion.

Il note tout de même dans le JIR que les touristes métropolitains sont demandeurs et que ceux qui visitent les mosquées de la Réunion modifient leur perception de la religion. «On a constaté que ces touristes changent de regard sur l'Islam», explique-t-il. Pendant leurs vacances, «les gens montrent beaucoup d'intérêt pour ces lieux de culte, ils sont plus disponibles, donc plus à l'écoute» et les préjugés peuvent tomber.

Alors que l'Union des mosquées de France (UMF) juge urgent de «consolider le vivre-ensemble», à des milliers de kilomètres, Mayotte et La Réunion, souvent citées en exemple, veillent jalousement à préserver leur modèle de société, ouvert et tolérant.

RR

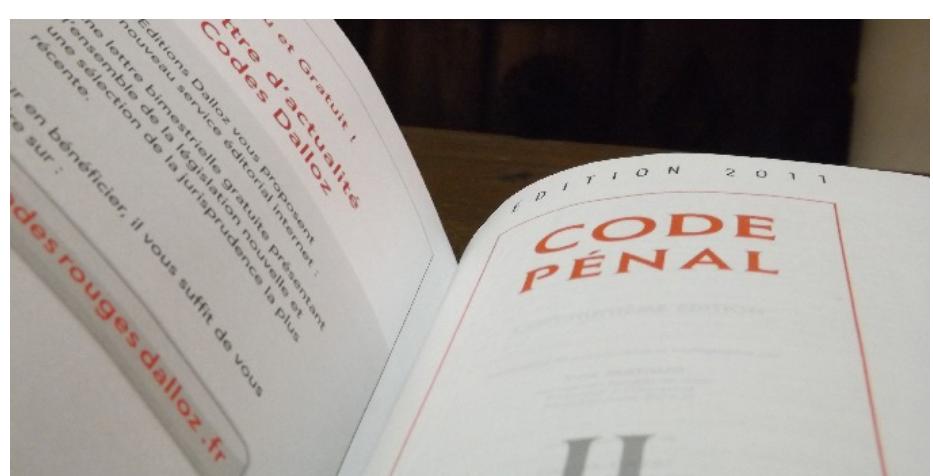
LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Justice

Après l'évasion, le vol à l'arraché



CARNET DE JUSTICE DU JDM. Le 19 novembre dernier, le JDM vous racontait l'histoire d'un jeune homme qui avait eu l'idée fumeuse de s'évader la veille de sa libération. Il bénéficiait d'une mesure de placement extérieur, un aménagement de peine pour suivre une formation tout en achevant sa période de détention. L'impatient avait faussé compagnie à ses surveillants pour aller voir «si (sa) mère allait bien», avait-il justifié. Problème : la femme vit sur Petite Terre, une partie du département où la justice lui avait interdit de se rendre. Il avait écopé d'une révocation d'un mois de sursis et était reparti à Majicavo.

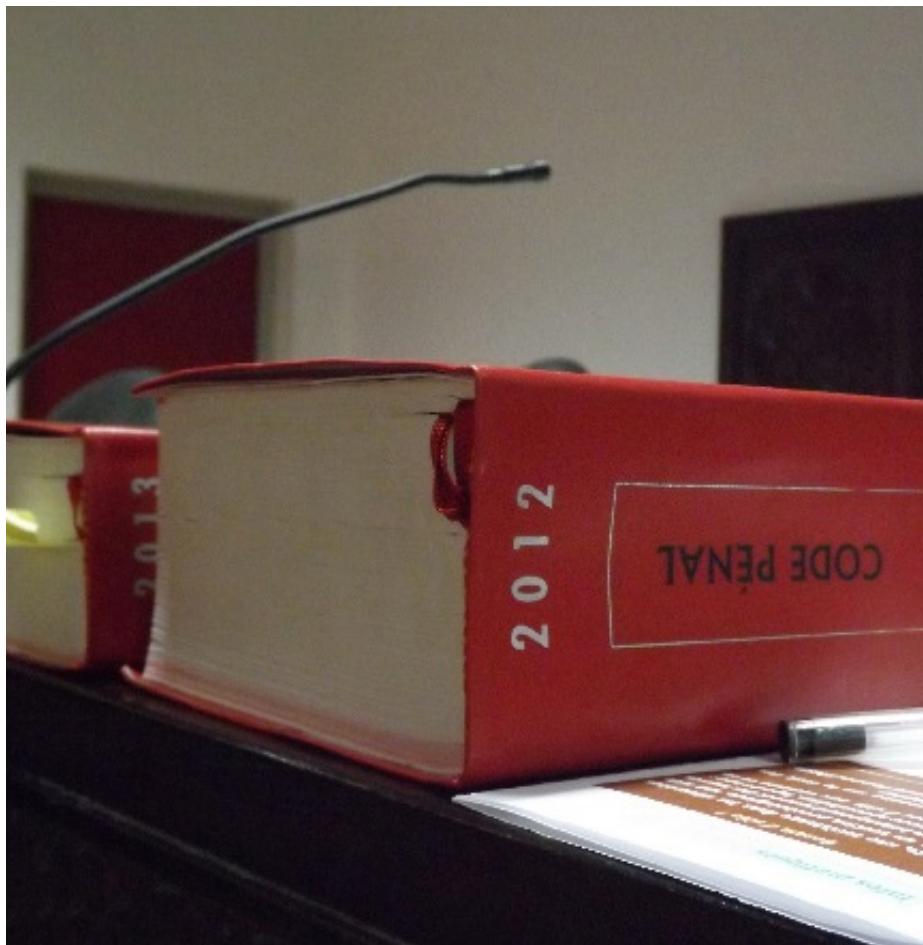
Et voici le gaillard de retour à la barre. Il était jugé en comparution immédiate, ce vendredi, pour un vol avec violence commis ce mardi... en Petite Terre.

Entretemps, le garçon a purgé sa peine, jusqu'au bout. Il est ressorti libre de la maison d'arrêt le 11 décembre mais l'interdiction de prendre la barge était toujours valable. Elle remonte à une condam-

nation de 2013 pour des violences avec arme, la 3e mention sur son casier qui en compte 5.

Ce mardi, il se trouvait donc à côté du Shopi de Pamandzi avec un ami lorsqu'une cliente sort du supermarché le plus tranquillement du monde après avoir fait ses courses. Elle cherche son porte-monnaie dans son sac pour s'assurer qu'elle peut régler son taxi. Les deux individus lui arrachent son sac et partent en courant. «C'est pas moi qui ait fait ça», conteste le prévenu. De fait, il semble que ce soit son ami qui ait commis le vol à l'arraché. Mais, même s'il nie son implication, les faits sont têtus.

Les deux jeunes prennent la fuite et ne vont pas avoir de chance. Alors que les témoins de la scène crient «au voleur» devant le supermarché, un gendarme sort de chez lui, en uniforme et voient les individus, aussi surpris que lui, courir dans sa direction. Le premier parvient se faufiler dans un jardin et à disparaître dans le village. Mais cette fois-ci, notre roi de l'évasion



ne parvient pas à se faire la belle. Intercepté, on retrouve miraculeusement sur lui une somme rondelette, 220 euros, bien cachée, au chaud, dans son caleçon. C'est la somme qui se trouvait dans le portefeuille de la malheureuse cliente.

Situation personnelle «inquiétante»

Le procureur Léonardo relève que le matin même des faits, il a reçu un rapport du SPIP, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, indiquant que le jeune homme avait enfreint son interdiction de barger. Il avait été aperçu à proximité du domicile de sa mère qui venait de se faire cambrioler: la télévision du domicile familial avait disparu. Hasard ou pas, la situation rappelle étrangement la période de sa vie où rien ne l'arrêter pour se procurer l'argent nécessaire à

l'achat de stupéfiants.

«Sa situation personnelle est bien plus inquiétante que la récidive. Il ne respecte pas les choses qu'on lui demande», note le procureur qui réclame 10 mois de prison.

«Toute sa famille est en Petite Terre. Soit il reste sur Grande Terre et il est à la rue. Soit il enfreint la décision de justice pour trouver à manger», plaide Me Souhaïli, son avocat.

La justice a finalement réglé temporairement ses problèmes de logement. Le jeune homme est à nouveau condamné. Cette fois-ci, il est parti pour 6 mois à Majicavo. Il devra également verser 622 euros de dommages et intérêts à sa victime, 500 euros pour le préjudice moral et 122 euros en remboursement d'un timbre fiscal qui se trouvait dans le sac dérobé.

RR

Finances

Départementalisation de Mayotte: Didier Migaud, 1er président de la Cour des comptes auditionné par l'Assemblée



La délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale auditionnera le Premier président de la Cour des comptes, le 13 janvier 2016. Il présentera un rapport public thématique sur la départementalisation de Mayotte.

Le rapport, intitulé «La départementalisation de Mayotte : une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire», sera publié par la Cour à l'occasion de cette audition.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.